



Informations de base	
2012/2883(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la situation à Gaza Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Israël Palestine	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires étrangères	3199	2012-11-19

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/11/2012	Débat au Conseil		Résumé
21/11/2012	Débat en plénière		
22/11/2012	Décision du Parlement	T7-0454/2012	Résumé
22/11/2012	Résultat du vote au parlement		
22/11/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2883(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B7-0522/2012	20/11/2012	
Proposition de résolution		B7-0523/2012	20/11/2012	
Proposition de résolution		B7-0524/2012	20/11/2012	
Proposition de résolution		B7-0525/2012	20/11/2012	
Proposition de résolution		B7-0526/2012	20/11/2012	
Proposition de résolution		B7-0527/2012	20/11/2012	
Proposition de résolution		B7-0528/2012	20/11/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0454/2012	22/11/2012	Résumé

Résolution sur la situation à Gaza

2012/2883(RSP) - 19/11/2012

Le Conseil a fait le point sur **l'évolution du processus de paix au Proche-Orient** et a adopté une série de **conclusions** sur cette question.

D'une manière générale, le Conseil déplore les morts civils des deux parties au conflit et appelle à **la fin immédiate des attaques** sachant qu'elles atteignent prioritairement des civils innocents.

L'Union européenne lance donc un appel urgent à la désescalade et à la cessation des hostilités et soutient les efforts de médiation en vue d'un rapide **cessez-le-feu** entrepris par l'Égypte et d'autres acteurs.

Une fois encore, l'Union européenne condamne les tirs de roquettes sur Israël depuis la bande de Gaza, de la part du Hamas et appelle Israël à répondre aux attaques de manière **proportionnée** en veillant à protéger les civils.

Le Conseil indique par ailleurs que la situation actuelle montre une fois de plus qu'il est urgent de réaliser des progrès pour parvenir à une solution fondée sur la coexistence de **deux États**, permettant aux deux parties de cohabiter dans la paix et la sécurité. Il indique que l'Union européenne continuera de collaborer avec tous ceux qui exercent une influence dans la région en vue de réaliser cet objectif.

Résolution sur la situation à Gaza

2012/2883(RSP) - 22/11/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation à Gaza.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement européen se félicite de l'accord de cessez-le-feu annoncé au Caire par Kamel Amr et la secrétaire d'état américaine Hillary Clinton le 21 novembre 2012. Il appelle à la mise en œuvre intégrale de ce cessez-le-feu et souligne que toutes les attaques doivent cesser immédiatement car elles causent des souffrances injustifiables à des civils innocents. **Il demande d'urgence une désescalade et une cessation des hostilités**. Le Parlement salue au passage les efforts de médiation de l'Égypte et d'autres acteurs pour aboutir à un cessez-le-feu durable et se félicite de la mission que le Secrétaire général des Nations unies effectue dans la région.

Parallèlement, le Parlement condamne fermement les tirs de roquettes sur Israël depuis la bande de Gaza, auxquels le Hamas et les autres groupes armés présents à Gaza doivent mettre fin immédiatement. Il souligne qu'Israël a le droit de protéger sa population de ce type d'attaques, tout en relevant que, ce faisant, Israël doit agir d'une manière proportionnée et toujours assurer la protection des civils. Dans la foulée, le Parlement condamne l'attentat terroriste perpétré contre un bus transportant des civils le 21 novembre 2012 à Tel Aviv.

Une fois encore, le Parlement réaffirme son appui sans réserve à **la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités**, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il rappelle que le Parlement a maintes fois exprimé son soutien à la solution des deux États, et appelé à la création de conditions permettant la reprise de pourparlers de paix directs entre les parties.

Il appuie dans ce contexte le souhait palestinien de devenir **observateur non membre des Nations unies** et y voit une étape importante pour donner davantage de visibilité, de force et d'efficacité aux revendications palestiniennes. Il invite, à cet égard, les États membres et la communauté internationale à trouver un accord dans ce sens.

À nouveau, les députés se prononcent pour que l'Union européenne et ses États membres jouent **un rôle politique plus actif dans les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens**. Ils soutiennent les efforts de la haute représentante en vue de dégager une perspective crédible pour la relance du processus de paix.

Rappelant que, dans la bande de Gaza, se poursuivent le blocus et la crise humanitaire, malgré les nombreux appels de la communauté internationale à l'ouverture de points de passage pour l'aide humanitaire, les biens et les personnes, depuis et vers Gaza, **le Parlement renouvelle son appel à la levée du blocus qui pèse sur la bande de Gaza**, subordonnée à un mécanisme efficace de contrôle empêchant que des armes ne soient introduites frauduleusement à Gaza. Il demande également que des mesures soient prises pour permettre la reconstruction et le redressement économique de Gaza.